



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

### **AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1534-17

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 11 avril 2017, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- 1534-17 relatif aux usages conditionnels dont l'objet est d'adopter un nouveau règlement relatif aux usages conditionnels et de remplacer le règlement numéro 1169-04 relatif aux usages conditionnels et ses amendements;

Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la Loi.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : [saint-constant.ca](http://saint-constant.ca) Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 19 mai 2017.

  
Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe